

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi, 5 juillet 2022 à 19h00, à l'Édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

Sont présents les membres du conseil :

La mairesse, madame Johanne Deschênes
La conseillère, madame Mylaine Bégin, siège #2
La conseillère, madame Marie-Claude Bergeron, siège #3
La conseillère, madame Madeleine Bouffard, siège #4
Le conseiller, monsieur Guillaume Villeneuve, siège #5
Le conseiller, monsieur Jean-François Bouillon, siège #6

Est absent :

Le conseiller, monsieur Roger Tremblay, siège #1

Constat du quorum sous la présidence de la mairesse, madame Johanne Deschênes. Madame Mélissa Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière, assiste en tant que secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h02.

2022-07-131 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PRÉLIMINAIRE

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour;
3. Informations et correspondances;
4. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2022.

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE

1. Approbation des comptes à payer au 30 juin 2022;
2. Dépôt du rapport sur la formation obligatoire des élus;
3. Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil;
4. Dépôt des listes de donateurs et des rapports de dépenses – Élection 22 mai 2022;
5. Dépôt du procès-verbal de correction en lien avec le Règlement 402-22.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU MILIEU

1. Nomination de la mairesse à titre de représentante de la Municipalité de Sainte-Paule lors des assemblées des membres de la Corporation d'aménagement des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC de la Matanie.

TRANSPORT

1. Non-renouvellement – Fin du contrat de travail de l'opérateur en déneigement – monsieur Maxime Daraïche;
2. Dossier en attente - Adjudication - Appel d'offres - pour la fourniture d'abrasifs pour la saison 2022-2023;
3. Création d'un comité « Vitesse »; (remis);
4. Ministère des transports du Québec (MTQ) – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Compensation de base – Reddition de compte 2021;
5. Adjudication – Travaux d'urgence sur le chemin Banville;
6. Fixation d'un montant maximal pour la préparation de la finalisation de la demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);
7. Demande à la Corporation de développement de Sainte-Paule – Démolition de la structure de métal de l'abri de l'aire de curling.

HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

1. Entérinement – Facture Techno-Pieux - Affiches Myriophylle à épi;
2. Prise d'acte – Dépôt – Reddition de comptes pour la collecte sélective.

SÉCURITÉ

1. Présentation d'une demande d'aide financière au Ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) par la MRC de la Matanie, dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale.

SPORT & LOISIRS

1. Adoption - Règlement numéro 405-22 abrogeant le règlement 344-15;
2. Adoption d'une politique de location de la salle communautaire avec ou sans l'utilisation de la cuisine de l'Édifice municipal.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTION

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylaine Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2022, comme préparé et lu, en laissant le varia ouvert.

2022-07-132

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Madeleine Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le procès-verbal ci-haut mentionné tel que remis par la greffière-trésorière; les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

2022-07-133

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes en date du 30 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants :

✓ Liste des comptes à payer (Incluant les chèques #4670 à #4693)	83,797.92\$
✓ Liste des prélèvements bancaires	9,189.00\$
✓ Transactions bancaires	4,220.26\$
✓ Liste des salaires nets payés (06, 16 et 30 juin 2022)	14,734.36\$
<hr/> Total des comptes au 30 juin 2022	<hr/> 111,941.54\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

La directrice générale mentionne que lors de la dernière impression des chèques, le chèque #4646 était collé à un autre chèque et rien n'a imprimé dessus et a été signé par erreur lors de la séance du 7 juin 2022. Lorsqu'il sera utilisé, une mention sera écrite sur le procès-verbal d'une séance future.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mélissa Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

PRISE D'ACTE DÉPÔT DU RAPPORT DE FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLUS

La directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule dépose le rapport de formation obligatoire des élus. Il sera ajouté sur le site internet pour consultation.

PRISE D'ACTE DÉPÔT DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL

La directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule dépose la divulgation des intérêts pécuniaires de la nouvelle mairesse, madame Johanne Deschênes et ce, conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

PRISE D'ACTE DÉPÔT DES LISTES DE DONATEURS ET RAPPORTS DE DÉPENSES – ÉLECTION 22 MAI 2022

La directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule dépose les listes de donateurs et les rapports de dépenses en lien avec les élections du 22 mai 2022, de la mairesse, madame Johanne Deschênes, et du candidat, monsieur Marc Robidoux et ce, conformément au chapitre XIV (14) de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

PRISE D'ACTE DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT 402-22

La directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule dépose le procès-verbal de correction du numéro de règlement modifié.

2022-07-134 NOMINATION DE LA MAIRESSE À TITRE DE REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE LORS DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DE LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI) DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane, ci-après la Corporation, est un organisme à but non lucratif dont le mandat vise principalement la mise en valeur du territoire forestier public au profit des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités de la MRC de La Matanie agit à titre de membre de la Corporation et doit désigner une personne pour la représenter lors des assemblées ordinaires ou extraordinaires des membres de l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'élection de novembre 2021, les municipalités sont invitées à confirmer leur participation à titre de membre de la Corporation et à nommer de nouveaux représentants;

CONSIDÉRANT QU'aucun frais d'adhésion n'est chargé aux municipalités membres et que les municipalités ne participent pas au financement de la Corporation;

CONSIDÉRANT QUE les réunions de la Corporation précède habituellement les rencontres du Conseil de la MRC de La Matanie et qu'il est suggéré que les municipalités nomment leur maire à titre de représentant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Bouillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal maintienne son adhésion à titre de membre corporatif de la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de La Matanie et désigne sa mairesse, madame Johanne Deschênes, comme représentante lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des membres.

2022-07-135 NON-RENOUVELLEMENT - FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT - MONSIEUR MAXIME DARAÏCHE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maxime Daraïche a été engagé en tant qu'opérateur de machinerie d'hiver pour une saison (2021-2022), en vertu de la résolution 2021-10-158;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de cette saison, il devait être convoqué à une rencontre afin de déterminer si le contrat de travail serait reconduit ou non;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre a eu lieu le 13 juin 2022 en soirée, en présence de la directrice générale et de la mairesse, mesdames Mélissa Levasseur et Johanne Deschênes et de monsieur Maxime Daraïche;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maxime Daraïche ne souhaitait pas reconduire le contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la décision de ne pas renouveler le contrat de travail et de mettre fin à celui-ci en date du 5 juillet 2022.

La cessation d'emploi pour la fin de la saison a été remplie le 11 mai 2022.

La directrice générale publiera bientôt une nouvelle offre d'emploi pour combler l'équipe d'opérateurs pour la prochaine saison 2022-2023.

2022-07-136 APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'ABRASIFS POUR LA SAISON 2022-2023

Il est proposé par monsieur Jean-François Bouillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la seule soumission reçue soit étudiée d'avantage par la direction, puisque le coût proposé est exorbitant;

QUE le conseil municipal demande une vérification auprès du ministère des transports (MTQ) afin d'aider notre municipalité à absorber le surplus des coûts de l'entretien de la route pour la prochaine saison et ce, rapidement.

QUE cette résolution soit transmise aux différents paliers du MTQ.

La directrice mentionne, que l'appel d'offres a été relancé à deux autres fournisseurs afin de connaître si la situation est généralisée ou non.

2022-07-137 CRÉATION ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ « VITESSE »

A la demande du conseil municipal, ce dossier est remis à la prochaine séance de travail.

2022-07-138 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - COMPENSATION DE BASE – REDDITION DE COMPTE 2021

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a versé une compensation de 43,301.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité de Sainte-Paule visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté un audit dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Madeleine Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Paule atteste de la véracité des frais encourus de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Sainte-Paule, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, pour l'exercice financier 2021.

2022-07-139

ADJUDICATION – TRAVAUX D'URGENCE SUR LE CHEMIN BANVILLE

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été faite à quatre entrepreneurs à la demande du conseil municipal pour des travaux de réparation d'urgence sur le chemin Banville, soient : l'enlèvement du pavage existant, un rechargement granulaire en MG20b, la gestion de la circulation, la signalisation des travaux et la remise en état des lieux, le tout sur 0.581 km dans le secteur du Lac-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont transmis leurs devis et que le plus bas soumissionnaire est Les Entreprises A&D Landry Inc. au coût de 35,183.00\$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission de Les Entreprises A&D Landry Inc. au coût de 35,183.00\$ avant les taxes selon le devis reçu par courriel le 27 juin 2022;

QUE la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties;

D'inclure ces travaux dans la prochaine programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

2022-07-140

FIXATION D'UN MONTANT MAXIMAL POUR LA PRÉPARATION DE LA FINALISATION DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)

Il est proposé par monsieur Jean-François Bouillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal fixe un budget de 8,000\$ à la demande de monsieur Michaël Rioux, ingénieur de la firme Tetra Tech Inc., afin de terminer le mandat visant à finaliser la demande d'aide financière au programme PRACIM, étant donné que le budget a été établi avant de connaître l'étendue du travail que nécessitent les exigences du ministère pour présenter la demande de financement, exigences considérables en termes de préparation.

2022-07-141

DEMANDE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-PAULE – DÉSINSTALLATION DE LA STRUCTURE DE MÉTAL DE L'ABRI DE L'AIRE DE CURLING

Il est proposé par monsieur Guillaume Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal demande à la Corporation de développement de Sainte-Paule de désinstaller la structure de métal de l'abri de l'aire de curling d'ici le 17 septembre 2022, puisque le nouveau garage projeté sera construit à cet emplacement;

QUE la municipalité se chargera d'enlever le pavage existant.

2022-07-142

ENTÉRINEMENT – FACTURE TECHNO-PIEUX - AFFICHES MYRIOPHYLLE À ÉPI

Il est proposé par madame Madeleine Bouffard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le paiement de la facture de l'entreprise *Techno-Pieux* pour l'installation des 12 pieux vissés pour l'installation des affiches de renseignement et d'éducation sur le myriophylle à épi, installées à l'automne 2021.

PRISE D'ACTE DÉPÔT – REDDITION DE COMPTES POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE 2021

CONSIDÉRANT QUE la reddition de comptes pour la collecte sélective 2021 a été approuvée le 30 juin 2022 par RecycQuébec, portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylaine Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte du dépôt fait par la directrice générale, madame Mélissa Levasseur, du rapport de l'auditeur indépendant, soient le rapport du coût net et la lettre d'affirmation de la direction;

D'autoriser la mairesse, madame Johanne Deschênes, et la directrice générale à signer la lettre d'affirmation.

2022-07-143 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) PAR LA MRC DE LA MATANIE, DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Paule a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie pour le Service régional de sécurité incendie et la Ville de Matane désirent présenter un projet *Étude d'opportunité – Mise en commun de ressources entre services de sécurité incendie*, au MAMH dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Paule s'engage à participer au projet *Étude d'opportunité – Mise en commun de ressources entre services de sécurité incendie* dont les coûts seront assumés par la MRC de La Matanie et l'aide financière du FRR volet 4;

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Paule autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Paule nomme la MRC de La Matanie organisme responsable du projet.

2022-07-144 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 405-22 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 341-15 DÉCRÉTANT UNE POLITIQUE DE GESTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion, le dépôt et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par madame Madeleine Bouffard lors de la séance ordinaire du 7 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours ouvrables avant la présente séance, et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylaine Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement numéro 405-22 abrogeant le règlement 341-15 décrétant une politique de gestion d'utilisation des équipements municipaux;

DE déposer le Règlement numéro 405-22 dans le Livre des règlements de la Municipalité de Sainte-Paule, à la mairie, au 102, rue Banville, Sainte-Paule, et sur le site internet de la municipalité.

2022-07-145 **ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE AVEC OU SANS L'UTILISATION DE LA CUISINE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

Les élus municipaux ayant reçu une copie numérique de la politique, le 30 juin 2022, la mairesse dispense la directrice générale d'en faire lecture.

CONSIDÉRANT les travaux de mise aux normes de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT le retour à une certaine normalité des activités à la suite de la pandémie;

CONSIDÉRANT QU'il soit de mise que le conseil municipal adopte une nouvelle politique de location de la salle communautaire avec ou sans l'utilisation de la cuisine de l'Édifice municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madeleine Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'adopter une nouvelle politique de location de la salle communautaire avec ou sans l'utilisation de la cuisine de l'Édifice municipal, en apportant les modifications proposées à la séance de travail du 5 juillet 2022.

PÉRIODE DE QUESTION

Madame la mairesse, Johanne Deschênes invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de question. Elle répond avec les membres du conseil présents aux questions et commentaires des citoyens.

2022-07-416 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylaine Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance à 19h46.

Je, Johanne Deschênes mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

* L'usage du masculin a pour seul but d'alléger le texte.

Mélissa Levasseur
Greffière-trésorière et directrice générale

Johanne Deschênes
Mairesse